

Accompagnement personnalisé

Mise en place des 2 heures d'accompagnement personnalisé

Enjeu : répondre de manière diversifiée aux besoins des élèves, favoriser la maîtrise progressive par l'élève de son parcours de formation et d'orientation

Mise en œuvre : l'accompagnement personnalisé s'adresse à tous les élèves **tout au long de leur scolarité** au lycée :

- il est distinct des heures de cours traditionnelles et est pris en charge par les enseignants,
- l'horaire consacré à l'accompagnement personnalisé est de deux heures par semaine ou **72 heures** par année. Il est intégré à l'emploi du temps des élèves,
- il relève de **l'autonomie des établissements**, se construit au sein d'un **projet d'équipe** et d'établissement. Les modalités de son organisation sont proposées par le conseil pédagogique de l'établissement. Après consultation du conseil des délégués pour la vie lycéenne, elles sont soumises à l'approbation du conseil d'administration.

Tous les professeurs peuvent participer à l'accompagnement personnalisé.

Ce dispositif s'appuie sur une équipe autour de l'élève avec notamment : le professeur principal, le conseiller d'orientation-psychologue, le conseiller principal d'éducation, le chef d'établissement.

Contenus des activités de l'accompagnement personnalisé

Enjeux : répondre de manière diversifiée aux besoins des élèves.

Contenus : soutien, approfondissement, aide à l'orientation.

Activités possibles :

- travail sur les **compétences de base**, notamment la maîtrise de la langue et l'expression écrite et orale,
- travail sur les **compétences disciplinaires et interdisciplinaires**, de la remise à niveau à l'approfondissement. En classe terminale, l'accompagnement personnalisé porte en priorité sur les disciplines spécifiques de chaque série,
- activités de découverte des métiers et des formations, y compris in situ, contacts avec des représentants de branches professionnelles, avec des établissements de l'enseignement supérieur (orientation active), etc.
- **travaux interdisciplinaires.**

L'ensemble des ressources de l'établissement, en particulier le CDI, est mobilisé.

L'élève acteur de son parcours de formation et d'orientation

Enjeu : contribuer à une information continue et éclairée qui aide chaque élève à entreprendre des choix d'orientation raisonnés ; développer l'autonomie des élèves.

Mise en œuvre : grâce à l'articulation de 3 dispositifs dont les actions sont

complémentaires :

- 2 heures d'accompagnement personnalisé,
- tutorat proposé à tous les élèves qui le souhaitent,
- stages de remise à niveau et stages passerelles.

Ces dispositifs (en lien avec les partenaires de l'orientation : CIO, ONISEP), contribuent à la poursuite du parcours de découverte des métiers et des formations engagé dès la classe de cinquième, à travers :

- le passeport orientation formation,
- **l'orientation active** en classe de 1^{ère},
- **les entretiens personnalisés** d'orientation conduits par les professeurs principaux avec le concours des conseillers d'orientation-psychologues.